



COMITE DES FORETS

Vingt-sixième session

3-7 octobre 2022

Financements et investissements en faveur des solutions forestières

Résumé

Le présent document s'appuie sur les données et constatations les plus récentes, notamment celles présentées dans l'édition 2022 de *La situation des forêts du monde* (ci-après «SOFO»), rapport phare de la FAO, et celles exposées lors du XV^e Congrès forestier mondial. Il donne une vue d'ensemble des principaux défis, priorités et perspectives s'agissant d'augmenter les financements et les investissements en faveur des solutions forestières définies dans le rapport SOFO 2022. On y trouvera quatre axes d'action prioritaire qui pourraient permettre d'accroître les flux financiers en faveur des solutions forestières et de produire davantage de résultats, à savoir:

- augmenter les financements en faveur de la gestion durable des forêts, notamment de la restauration, par exemple en tenant compte de cette question dans les stratégies de financement de l'action climatique et en misant sur les possibilités associées au développement des marchés du carbone;
- allouer plus de financements aux peuples autochtones et aux communautés locales, ainsi qu'aux petits producteurs, du fait du rôle essentiel qu'ils jouent en tant qu'acteurs incontournables de la protection et de la restauration des forêts, et soutenir les chaînes de valeur durables du secteur des forêts;
- utiliser les financements publics de manière stratégique pour mobiliser le secteur privé, y compris les petits producteurs, assurer un meilleur suivi des finances publiques au niveau national pour lutter contre les subventions et les mesures qui encouragent la déforestation et créer des perspectives pour le secteur forestier dans le cadre de systèmes agroalimentaires durables;
- aborder les questions de financement dans les secteurs forestier et agricole de manière intégrée et promouvoir les pratiques complémentaires entre les activités agricoles et la conservation, la restauration et l'utilisation durable des forêts.

Suite que le Comité est invité à donner

Le Comité est invité à:

- demander aux Membres d'envisager, par l'entremise des organes directeurs des instruments et processus internationaux relatifs au changement climatique, de simplifier les procédures, de renforcer l'accès aux ressources financières et de surveiller la part de financements directs allant à des acteurs locaux qui contribuent à mettre un terme à la déforestation et à renforcer la restauration et l'utilisation durable des forêts (les trois solutions forestières définies dans le rapport SOFO 2022);
- encourager les Membres à améliorer la cohérence entre les dispositifs de financement publics au bénéfice de la gestion durable des paysages, notamment en évaluant l'impact sur les forêts des subventions agricoles, des dépenses publiques et des mesures d'incitation, ainsi qu'en saisissant les possibilités de financer le développement de l'interface forêts-agriculture qu'offrent le huitième cycle de reconstitution des ressources du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et d'autres mécanismes de financement multilatéral.

Le Comité est invité à recommander à la FAO:

- d'aider les Membres, à leur demande, à se doter des capacités nécessaires pour améliorer la gouvernance et les mécanismes institutionnels aux échelons national et infranational¹ afin de mettre à profit les possibilités de financement offertes par les accords multilatéraux, tels que l'Accord de Paris, la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes et la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale, ainsi que les engagements politiques pris à haut niveau, tels que la Déclaration des dirigeants réunis à Glasgow sur les forêts et l'utilisation des terres;
- d'aider les Membres, à leur demande, à bénéficier de financements en faveur de l'action climatique, tels que les paiements liés aux résultats au titre de REDD+ (réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts dans les pays en développement) et les possibilités qui se font jour avec le financement carbone, notamment en leur apportant un appui technique pour les aider à répondre aux exigences formulées dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et d'autres normes en matière de carbone s'appliquant au secteur des forêts, afin d'améliorer la qualité et l'intégrité environnementale des résultats relatifs à REDD+;
- d'aider les Membres, à leur demande, à mobiliser des financements privés en faveur du secteur des forêts et développer les possibilités d'investissements, notamment en prenant en compte les chaînes de valeur durables du secteur des forêts dans leurs stratégies en matière d'action climatique et de régénération;
- d'utiliser les mécanismes, programmes et initiatives de la FAO pour aider les institutions publiques et privées à élaborer des portefeuilles de projets susceptibles d'attirer des investisseurs et à donner les moyens aux petits producteurs d'y participer activement sur des bases équitables;
- d'aider les Membres, à leur demande, à mettre au point des méthodes pour suivre les flux de financements publics ayant une incidence sur les forêts et évaluer l'efficacité et l'efficacités des dispositifs de financement publics utilisés pour mettre en œuvre les politiques en matière de foresterie, d'agriculture et d'utilisation des terres, ainsi qu'à créer des outils efficaces pour renforcer le financement des solutions forestières;

¹ FAO. 2019. *Sustainable Food and Agriculture: An Integrated Approach*. FAO et Elsevier, Rome.

- de mettre à profit les partenariats stratégiques de la FAO avec le Fonds vert pour le climat (FVC) et le FEM, notamment à l'aide des programmes d'impact du FEM-7 sur la gestion durable des paysages des zones arides² et sur les systèmes alimentaires et l'exploitation et la restauration des sols³, pour générer et échanger des données et des bonnes pratiques concernant des modèles de financement et d'investissement novateurs visant à mettre en œuvre les solutions forestières à grande échelle.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Ewald Rametsteiner
Directeur adjoint
Division des forêts
Tél. (+39) 06 570 53592
Courriel: Ewald.Rametsteiner@fao.org

(Mettre en copie COFO@fao.org)

² <https://www.fao.org/gef/dryland-sustainable-landscapes/en/>.

³ <https://www.folur.org>.

I. Introduction

1. Il est urgent d'augmenter les financements et les investissements pour lutter contre le changement climatique et l'appauvrissement de la biodiversité, ainsi que la pauvreté et les inégalités persistantes. D'après une estimation⁴, le montant total des financements en faveur des solutions forestières – à savoir mettre un terme à la déforestation; restaurer les paysages forestiers; développer l'utilisation de produits ligneux durables – doit être multiplié par trois d'ici à 2030 et par quatre d'ici à 2050 pour que le monde atteigne les objectifs de neutralité en matière de climat, de biodiversité et de dégradation des terres, sachant que les ressources nécessaires rien que pour la création de forêts et leur gestion sont estimées à 203 milliards d'USD par an d'ici à 2050. Pour parvenir à cette augmentation, il faudra exploiter toutes les sources de financement – États, secteur privé et aide publique au développement.

2. Depuis plusieurs années, la FAO utilise de plus en plus de ressources pour aider ses Membres à remédier à ce déficit de financement. Malgré la pandémie et grâce à ses partenaires de financement bilatéral et multilatéral, notamment le FEM et le FVC, la valeur de son portefeuille de projets a continué d'augmenter pour atteindre 318 millions d'USD en 2021.

3. Pendant la période 2020-2021, la FAO a élaboré des supports pour aider les producteurs dans le secteur forestier à mettre au point des plans stratégiques susceptibles d'être financés⁵ et fourni des services de renforcement des capacités et d'accompagnement aux organisations de producteurs pour les aider à accéder aux marchés et aux financements. Elle a également animé des dialogues et des forums d'investissement qui visaient à mettre en commun les difficultés rencontrées, les possibilités à saisir et les enseignements tirés de l'expérience afin de renforcer les chaînes de valeur forestières dans certains pays, ainsi que des ateliers destinés à aider les Membres à accéder au financement en faveur de l'action climatique. La FAO a réalisé des études pour trouver des moyens de débloquer des fonds pour le climat au profit des producteurs forestiers et agricoles⁶ et a créé une communauté de pratique sur le financement de la restauration des forêts et des paysages. De plus, la FAO a aidé plusieurs pays à obtenir des ressources financières du FEM⁷, dont le Fonds pour les pays les moins avancés⁸, ainsi que du Fonds pour l'adaptation⁹ et du FVC. La FAO est le chef de file du Programme d'impact du FEM-7 sur la gestion durable des forêts – volet «gestion durable des paysages des zones arides» (104,5 millions d'USD), qui aide 11 pays¹⁰ à parvenir à la neutralité en matière de dégradation des terres.

⁴ PNUE. 2021. *State of finance for nature: Tripling investments in nature-based solutions by 2030* (résumé analytique en français: *État du financement pour la nature – Tripler les investissements dans les solutions fondées sur la nature d'ici à 2030*). <https://www.unep.org/fr/resources/state-finance-nature-situation-des-financements-pour-la-nature>.

⁵ FAO. 2021. *Comment élaborer un business plan bankable: Guide d'apprentissage à destination des producteurs forestiers et de leurs organisations*. <https://www.fao.org/documents/card/fr/c/cb4520en/>. Cette publication est en cours de traduction en langue française. Une formation en ligne élaborée sur la base du guide sera bientôt disponible.

⁶ Diaz, J., et Kerr, J. 2020. *Connecting forest and farm producer organizations to climate change finance – A toolkit for apex forest and farm producer organizations*. <https://www.fao.org/documents/card/fr/c/cb0276en/>; Macqueen. 2021. *Local climate resilience finance – How can mirage become reality?*

<https://pubs.iied.org/20446iied>.

⁷ Guinée, Kenya, Madagascar.

⁸ République centrafricaine.

⁹ Burkina Faso et Vanuatu.

¹⁰ Angola, Botswana, Burkina Faso, Kazakhstan, Kenya, Malawi, Mongolie, Mozambique, Namibie, République-Unie de Tanzanie et Zimbabwe.

4. L'édition 2022 de *La situation des forêts du monde* (SOFO) comporte un chapitre sur le financement des trois solutions forestières et de nombreuses manifestations axées sur les financements se sont tenues à l'occasion du XV^e Congrès forestier mondial. Il est demandé dans la Déclaration de Séoul sur les forêts¹¹ que les investissements mondiaux dans la restauration des forêts et des paysages soient au moins triplés d'ici à 2030 afin que les engagements pris et les objectifs et cibles convenus au niveau international se concrétisent.

5. Le présent document s'appuie sur les données et constatations les plus récentes, notamment celles présentées dans le rapport SOFO 2022 et lors du XV^e Congrès forestier mondial. Il donne une vue d'ensemble des principaux défis et perspectives en matière de financement et dégage quatre axes d'action prioritaire qui pourraient permettre d'accroître les flux financiers en faveur des actions menées pour faire cesser la déforestation et encourager la restauration et l'utilisation durable des forêts, et d'en améliorer les résultats.

II. Action prioritaire n° 1: augmenter les financements en faveur de l'action climatique

6. Le financement du développement en lien avec l'action climatique a nettement augmenté dans tous les secteurs depuis 2000. Les financements en faveur de l'action climatique injectés dans le secteur des forêts ont augmenté ces dernières années et ont presque doublé entre 2015 et 2019. Cette hausse des financements a permis de faire progresser les plans REDD+ ainsi que de les mettre en œuvre et de les financer à plus grande échelle¹². D'après la CCNUCC, REDD+ a permis d'éviter plus de 11,4 milliards de tonnes de CO₂ en 2021 et les paiements liés aux résultats ont été versés ou le seront grâce à plusieurs sources, notamment le FVC, le Fonds carbone du Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier et l'initiative LEAF (*Lowering Emissions by Accelerating Forest finance* – diminuer les émissions en accélérant le financement en faveur des forêts). Néanmoins, le secteur des forêts ne recueille qu'une part modeste des financements: moins de 4 pour cent sur la période 2009-2019¹³, dont une petite partie au titre du financement de l'adaptation (rapport SOFO 2022¹⁴). Cette part pourrait être revue à la hausse, et les États pourraient actionner plusieurs leviers pour que le financement de l'action climatique profite davantage aux forêts (rapport SOFO 2022¹⁵).

Commented [JP1]: ouvrant

¹¹ Déclaration de Séoul sur les forêts (fao.org).

¹² <https://climatefundsupdate.org/wp-content/uploads/2021/03/CFF5-ENG-2020-Digital.pdf>.

¹³ Toutes les sources sont prises en compte, qu'elles soient publiques, privées, bilatérales, multilatérales, nationales ou internationales. La plus grande part des fonds multilatéraux en faveur de l'action climatique alloués au secteur des forêts provient du FVC et du FEM.

¹⁴ FAO. 2022. *La situation des forêts du monde 2022. Des solutions forestières pour une relance verte et des économies inclusives, résilientes et durables*. Rome, FAO. <https://doi.org/10.4060/cb4474fr>.

¹⁵ FAO. 2022. *La situation des forêts du monde 2022. Des solutions forestières pour une relance verte et des économies inclusives, résilientes et durables*. Rome, FAO. <https://doi.org/10.4060/cb4474fr>.

7. Une possibilité est de mieux prendre en compte la foresterie durable, y compris la question de la restauration, dans les stratégies de financement de l'action climatique, et d'intégrer des cibles en lien avec la restauration des forêts dans des engagements plus larges en matière d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets (contributions déterminées au niveau national – CDN). La remise en état de terres dégradées au moyen du boisement ou du reboisement pourrait permettre de prélever dans l'atmosphère, pour un bon rapport coût-efficacité, 0,9 à 1,5 Gt éqCO₂ par an sur la période 2020-2050¹⁶. De plus, le bois massif et le bois d'ingénierie dans le secteur de la construction et les fibres cellulosiques artificielles dans le secteur textile peuvent remplacer des matières gourmandes en carbone. D'après une récente publication, le bois a un coefficient de substitution médian de 0,9: en d'autres termes, chaque kilo de carbone contenu dans du bois utilisé dans un bâtiment à la place d'un matériau non dérivé du bois pourrait permettre d'éviter en moyenne l'émission d'environ 0,9 kilo de carbone¹⁷.

8. Il est également possible de rechercher un meilleur équilibre entre atténuation et adaptation (se référer aux possibilités offertes par le Fonds pour l'adaptation concernant le recours à la restauration comme stratégie alliant les deux), ainsi que d'entreprendre des actions plus tangibles et de fixer des cibles concrètes en matière de restauration des forêts et des paysages, aspects qui demeurent sous-représentés dans de nombreuses CDN¹⁸.

9. Le financement carbone se développe, devient plus innovant et ouvre de nouvelles perspectives. En 2021, les revenus mondiaux associés à la tarification du carbone ont connu une augmentation rapide, près de 60 pour cent par rapport à 2020, pour avoisiner les 84 milliards d'USD¹⁹. Les engagements en faveur de zéro émission nette pris par des entreprises du secteur privé quand elles fixent les objectifs de réduction des émissions dans leurs chaînes de valeur, ainsi que l'approbation de l'article 6 de l'Accord de Paris lors de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la CCNUCC, stimulent le marché du carbone. Les transactions annuelles réalisées sur le marché volontaire du carbone ont également augmenté et ont passé pour la première fois la barre du milliard d'USD en 2021²⁰. Le secteur des forêts n'a profité que marginalement de cette croissance. Des conditions plus favorables et de meilleurs moyens techniques, administratifs et financiers peuvent aider à tirer parti du développement du marché du carbone en partenariat avec le secteur privé et la société civile. Le secteur des forêts peut jouer un rôle encore plus important dans le développement de marchés de produits forestiers neutres en carbone et à caractère durable, mais il faudra pour cela de solides systèmes de suivi, de comptabilisation, de communication de l'information et de vérification.

III. Action prioritaire n° 2: apporter des financements aux petits producteurs

10. Les petits exploitants, les communautés locales et les peuples autochtones ont un rôle crucial à jouer dans le développement des solutions forestières à une plus grande échelle (rapport SOFO 2022²¹). De solides données tendent à montrer que les forêts gérées par les peuples autochtones et les communautés locales ainsi que les communautés forestières sont vastes, abritent une grande biodiversité, subissent peu de déforestation, stockent des quantités importantes de carbone, contribuent

¹⁶ Roe, S., Streck, C., Beach, R., Busch, J., Chapman, M., Daioglou, V., Deppermann, A., *et al.* 2021. «Land-based measures to mitigate climate change: potential and feasibility by country». *Global Change Biology*, 27(23): 6025-6058. <https://doi.org/10.1111/gcb.15873>.

¹⁷ Verkerk, P.J., Hasseghawa, M., Van Brusselen, J., Cramm, M., Chen, X., Imparato Maximo, Y., Koç, M. *et al.* 2021. *Forest products in the global bioeconomy*. Rome, FAO. <https://doi.org/10.4060/cb7274en>.

¹⁸ Union internationale pour la conservation de la nature. 2020. *Outlook for boosting ambition in 2020 Nationally Determined Contributions through forest landscape restoration targets*. Washington. Document d'orientation. Disponible à l'adresse suivante: <https://infoflr.org/node/367>.

¹⁹ Banque mondiale. 2022. *State and Trends of Carbon Pricing 2022*. Banque mondiale, Washington. DOI: 10.1596/978-1-4648-1895-0. Licence: Creative Commons Attribution CC BY 3.0 IGO.

²⁰ Ecosystem Marketplace (Forest Trends). 2021. *State of Voluntary Carbon Markets 2021* (partie 1 *Market in Motion*). Washington. Forest Trends Association.

²¹ FAO. 2022. *La situation des forêts du monde 2022. Des solutions forestières pour une relance verte et des économies inclusives, résilientes et durables*. Rome, FAO. <https://doi.org/10.4060/cb4474fr>.

à faire vivre les populations rurales et participent à la sécurité alimentaire. Ces acteurs possèdent ou gèrent au moins 4,35 milliards d'hectares de forêts et de terres agricoles dans le monde (sur les quelque 9 milliards dénombrés) et produisent pour 869 à 1 290 milliards d'USD par an de produits agricoles et forestiers (rapport SOFO 2022²²). À l'échelle mondiale, les petites exploitations de moins de 2 hectares constituent 84 pour cent de l'ensemble des exploitations agricoles et occupent environ 12 pour cent des terres agricoles de la planète mais elles assurent approximativement 35 pour cent de la production alimentaire mondiale (rapport SOFO 2022²³, d'après une étude publiée par Lowder *et al.* en 2021²⁴).

11. Malgré cela, en 2019, les petits producteurs ont reçu moins de 1,7 pour cent des financements en faveur de l'action climatique²⁵. Pour faire évoluer les systèmes agroalimentaires vers un avenir plus sain, plus écologique et plus durable, il est essentiel que les peuples autochtones et les communautés locales voient leurs droits fonciers sur les forêts reconnus et que les petits producteurs, y compris les peuples autochtones, les communautés locales et les organisations de producteurs forestiers et agricoles aient davantage accès à des financements au niveau local. En 2021, les donateurs sont allés dans ce sens en s'engageant, dans la déclaration commune sur les droits fonciers des peuples autochtones et des communautés locales applicables aux forêts²⁶ qu'ils ont faite lors de la COP26, à verser 1,7 milliard d'USD aux intéressés. De nouvelles solutions de financement et modalités d'investissement adaptées aux peuples autochtones et aux communautés locales ainsi qu'aux petits producteurs doivent être diffusées et transposées à une plus grande échelle. Les peuples autochtones et les communautés locales ainsi que les petits producteurs doivent être correctement pris en compte dans l'élaboration de portefeuilles de projets susceptibles d'attirer des investisseurs, et associés à celle-ci. Les stratégies visant à réduire les risques que comportent pour les investisseurs les projets portés par de petits producteurs – par exemple utiliser les arbres comme garantie des prêts, recourir à des mécanismes d'assurance, ou constituer un capital à partir des recettes issues des services écosystémiques – peuvent encourager l'investissement dans des activités à petite échelle.

12. Dans le cadre de son Mécanisme forêts et paysans, la FAO a mis à l'essai un système de financement efficace qui a distribué 7,6 millions d'USD en 2021, dont la plus grande partie, à savoir 56 pour cent, a été versée directement à des organisations de producteurs forestiers et agricoles par la voie de protocoles d'accord et d'aides financières aux bénéficiaires directs. Ce dispositif est une nouvelle modalité de financement qui semble bien correspondre aux besoins des organisations locales. En 2021, le Mécanisme forêts et paysans a attribué 37 aides selon cette modalité dans trois pays pilotes (Bolivie, Ghana et Togo) pour une valeur totale de 584 000 USD²⁷. Le dispositif pourrait être déployé à une plus grande échelle et renforcer ainsi le soutien apporté aux producteurs forestiers et agricoles. En 2022, le Mécanisme forêts et paysans expérimentera un nouveau système novateur qui permet à l'organisation qui l'utilise de contribuer financièrement au projet au moyen d'un accord de subvention de contrepartie. Dans le cadre de l'[initiative pour la restauration](#), un programme financé par le FEM, la FAO octroie également de petites aides financières à sept entrepreneurs locaux à Sao Tomé-et-Principe (pour un montant de 87 000 USD) et à 40 micro-projets en République démocratique du Congo (pour un montant d'environ 300 000 USD), abondé d'au moins 10 pour cent par les bénéficiaires.

²² FAO. 2022. *La situation des forêts du monde 2022. Des solutions forestières pour une relance verte et des économies inclusives, résilientes et durables*. Rome, FAO. <https://doi.org/10.4060/cb4474fr>.

²³ FAO. 2022. *La situation des forêts du monde 2022. Des solutions forestières pour une relance verte et des économies inclusives, résilientes et durables*. Rome, FAO. <https://doi.org/10.4060/cb9360fr>.

²⁴ Lowder, S.K., Sánchez, M.V. et Bertini, R. 2021. «Which farms feed the world and has farmland become more concentrated?» *World Development*, 142: 105455. <https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2021.105455>.

²⁵ Chiriack, D., et Naran, B. 2020. *Examining the climate finance gap for small-scale agriculture*. Climate Policy Initiative. (Également disponible à l'adresse <https://www.climatepolicyinitiative.org/publication/climate-finance-small-scale-agriculture/>).

²⁶ <https://ukcop26.org/cop26-iplc-forest-tenure-joint-donor-statement-french/>.

²⁷ Rapport annuel 2021 du Mécanisme forêts et paysans (en anglais). <https://pubs.iied.org/sites/default/files/pdfs/2022-03/20836G.pdf>.

13. Renforcer l'accès des petits producteurs aux marchés et aux financements passe souvent par un partenariat avec de plus grands acteurs de la chaîne de valeur, qui endossent non seulement le rôle d'acheteurs mais aussi celui de fournisseurs d'intrants, de financements, de services de renforcement des capacités et d'assistance technique. Pendant le XV^e Congrès forestier mondial, il a été fait part d'exemples positifs de collaborations équitables et constructives entre de petits producteurs et de plus grands acteurs, comme le Smallholder Forestry Vehicle, un mécanisme d'investissement développé par l'entreprise Komaza au Kenya²⁸. Dans certains cas, les petits producteurs peuvent être exploités et pâtir de la relation nouée. Il est donc important de continuer à consigner les bonnes pratiques et de se renseigner sur les conditions sous lesquelles ces partenariats sont viables et équitables s'agissant du partage des avantages et des coûts.

14. Le principe de viabilité concerne toute la chaîne de valeur. Pour que les investissements soient viables sur le plan financier, il faut voir plus loin qu'une entreprise donnée et s'intéresser à toute la chaîne de valeur. Si certaines parties de la chaîne ne sont pas viables, financer certains segments de cette dernière peut être rentable à court terme mais ne débouchera sur aucune solution durable à long terme. Les mécanismes visant à apporter une aide sur le plan financier (par exemple en rendant moins risqués des investissements et en veillant à un partage équitable des avantages) et sur le plan opérationnel (qu'il s'agisse par exemple de renforcement des capacités, d'une assistance technique ou de la préparation d'un projet) sont donc indispensables pour faciliter la mise en œuvre des solutions forestières.

IV. Action prioritaire n° 3: mobiliser le secteur privé

15. Si les dépenses publiques nationales en faveur des forêts dépassent de loin les montants obtenus via l'aide publique au développement et les financements privés (constatés), même dans certains pays à faible revenu (rapport SOFO 2022), les financements publics restent néanmoins bas. Par exemple, en mai 2021, 87 des plus grandes économies de la planète avaient dépensé au total 16 600 milliards d'USD pour se relever de la pandémie de covid-19, dont 2 100 milliards pour la reprise économique à long terme et 420 milliards pour la relance verte. Peu de plans de relance en lien avec la pandémie prévoyaient d'importants financements en faveur des solutions forestières. Augmenter ces financements serait un levier important pour la relance verte; une occasion qui reste à saisir. Il existe plusieurs façons d'utiliser les financements publics nationaux de manière plus stratégique.

16. Premièrement, il faut modifier les politiques pour détourner les flux financiers des activités nuisibles aux forêts et encourager les investissements en faveur de la conservation, de la restauration et d'une utilisation durable des forêts. Les financements en faveur des solutions forestières sont limités comparés à ceux qui contribuent à la déforestation et à la dégradation des forêts, comme les investissements qui financent l'expansion agro-industrielle (FAO 2021)²⁹. Les dépenses publiques peuvent créer des conditions propices à la transformation des systèmes agroalimentaires pour que les investissements publics et privés ne fassent plus rimer production agricole et commerce avec déforestation. Il s'agit notamment d'investir en faveur de la transparence, de la responsabilité et de la mobilisation des parties prenantes. Ces investissements pourraient également aider les pays à répondre aux critères de plus en plus stricts des marchés concernant la légalité et la durabilité des produits forestiers et agricoles. Une bonne affectation des ressources exige une connaissance précise des flux financiers qui ont une incidence sur les forêts. Actuellement, tous ces flux ne sont pas surveillés, ce qui peut être source de décisions malheureuses en matière de financement.

²⁸ <https://www.fao.org/event/world-forestry-congress/wfc-programme/sub-theme-sessions/sub-theme-3/en>

²⁹ [A multi-billion-dollar opportunity – Repurposing agricultural support to transform food systems \(fao.org\)](#).

17. Deuxièmement, il faut aller plus loin pour rendre la finance plus verte et financer plus de projets verts. Le développement de la finance verte est favorisé par des mesures telles que l'établissement de critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance (ESG), ainsi que la taxonomie de la finance durable. Dans le même temps, les institutions financières publiques et privées sont également appelées à financer des projets verts et à passer d'une approche fondée sur l'absence de préjudice et l'analyse des risques à un modèle dynamique de financement et d'investissement dans des projets fondés sur la nature.

18. Troisièmement, les dépenses publiques peuvent être utilisées pour créer des conditions favorables aux services écosystémiques commercialisables, notamment la production durable de bois. Elles peuvent également rendre moins risqués des investissements privés dans la transformation de matières premières dans les pays producteurs, ce qui profite à la conservation et à la restauration des forêts, crée de l'emploi et contribue à la bioéconomie circulaire. Les investissements dans l'amélioration des processus de transformation peuvent contribuer à la circularité: par exemple, les déchets de bois peuvent servir à produire de l'énergie. Des normes claires et une bonne gouvernance sont néanmoins nécessaires pour garantir que les matières premières entrant dans les chaînes de valeur proviennent de sources durables.

19. Quatrièmement, les pays pourraient créer ou renforcer des pôles financiers pour aider les peuples autochtones et les communautés locales ainsi que les petits producteurs à élaborer des plans stratégiques susceptibles d'attirer des investisseurs, ainsi que faciliter le dialogue et les possibilités de mise en relation parmi les institutions financières (par exemple les banques), les acteurs de la chaîne de valeur et les institutions détentrices de connaissances afin de favoriser le développement des entreprises et l'apprentissage entre les acteurs, de dégager des enseignements et de renforcer la compréhension mutuelle et la coopération.

20. Enfin, les États ont un rôle crucial à jouer en créant un contexte favorable, en stimulant les investissements privés et en faisant les investissements requis pour renforcer la gouvernance, l'état de droit, l'information, la participation et les services publics et sociaux de base, sachant que le secteur privé ne contribuera à la réalisation des objectifs environnementaux et sociaux que si les bonnes conditions sont réunies.

V. Action prioritaire n° 4: aborder les questions de financement dans les secteurs forestier et agricole de manière intégrée

21. Conscient que les secteurs forestier et agricole influent l'un sur l'autre de multiples façons, le Conseil de la FAO a recommandé lors de sa cent soixante-cinquième session que la FAO promeuve des pratiques complémentaires entre les activités agricoles et la conservation, la restauration et l'utilisation durable des forêts³⁰. Cela fait plusieurs années que la FAO travaille avec les Membres pour accroître les investissements en s'appuyant sur les partenariats noués avec des entités de financement multilatéral telles que le FEM et le FVC.

22. Lors de son sixième cycle de reconstitution des ressources, le FEM a introduit la notion d'approche intégrée comme nouvelle modalité à suivre pour une répartition plus cohérente, stratégique et plus efficace de ses ressources. L'approche territoriale et la gestion intégrée des paysages donnent de bons exemples de la manière dont la nouvelle génération de projets et programmes du FEM couple le développement économique et social à des questions écologiques telles que le changement climatique, la conservation de la biodiversité et la restauration des terres en intervenant de manière coordonnée et rationnelle à plusieurs échelles, dans différents espaces et avec différents acteurs.

³⁰ FAO. 2020. Rapport de la cent soixante-cinquième session du Conseil de la FAO (CL 165/REP). Rome. <https://www.fao.org/3/ne381fr/ne381fr.pdf>; CL 165/REP.

23. Les programmes d'impact phares du FEM-7 sur les [systèmes alimentaires et l'exploitation et la restauration des terres](#) ainsi que sur [la gestion durable des paysages des zones arides](#), qui totalisent un budget de 450 millions d'USD associés à 3,53 milliards d'USD de cofinancements, intègrent systématiquement l'approche territoriale dans les projets mis en place dans les 36 pays participants. Il s'agit d'un élément crucial pour s'écarter d'approches sectorielles non viables. Le programme d'impact sur les systèmes alimentaires et l'exploitation et la restauration des sols, en particulier, associe l'approche territoriale au développement de chaînes de valeur plus durables et plus efficaces en ciblant huit grands produits³¹, dont la moitié sont directement liés à la déforestation.

24. Le programme permet de rassembler une coalition et un réseau de partenaires (responsables de la gestion des terres, États, chercheurs, secteur privé et institutions financières) travaillant conjointement à la transformation des systèmes agroalimentaires dans le monde. La participation des secteurs public et privé, associée à des interventions stratégiques – par exemple repenser les subventions agricoles, renforcer les certifications de produits et les normes en matière de responsabilité et rendre plus stricts les cadres réglementaires nationaux pour réaliser des investissements plus durables – sont au centre du programme.

25. Les programmes d'impact du FEM et son huitième cycle de reconstitution des ressources constituent une occasion unique de montrer que l'on peut améliorer durablement la production agricole tout en préservant les services écosystémiques, en mettant un terme à la déforestation, en restaurant les écosystèmes dégradés et en luttant contre le changement climatique, l'appauvrissement de la biodiversité, la dégradation des terres et la désertification. Cette approche permet d'envisager autrement l'entrepreneuriat, le financement et l'investissement, de manière intersectorielle et multidisciplinaire, pour concevoir des solutions globales qui rassemblent plusieurs secteurs et acteurs et recueillir des données afin de générer des changements pérennes à grande échelle. De tels exemples d'approches intégrées et programmatiques sont à reproduire et à transposer à plus grande échelle.

³¹ Blé, bœuf, cacao, café, huile de palme, maïs, riz et soja.